

2016 Mars

L'actualité du réseau en bref ...



Flash in' F.O. DSFIPE et TAF



CTR du 28/01/2016 : COMMUNICATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONCERNANT LA PRS ET LA PIC

S'agissant de la **PRS (prime de restructuration de service)**, la direction générale propose une extension du bénéfice du dispositif pour mieux accompagner les personnels en mobilité fonctionnelle forcée liée aux restructurations et nécessitant une formation en abaissant le nombre de jours de formation ouvrant droit au dispositif. Ainsi, les agents dont le changement de métier contraint nécessitera une formation percevront :

- 500 € pour une formation dont la durée est inférieure ou égale à 5 jours contre 10 jours aujourd'hui,
- 1 000 € pour une formation dont la durée est comprise entre 5 et 10 jours
- 1 500 € pour une formation dont la durée est supérieure à 10 jours.

Pour ce qui concerne, le devenir de la **prime d'intéressement**, qui ne s'appellerait plus ainsi, le Directeur Général, conformément aux engagements du ministre Eckert a indiqué qu'une prime collective dont le montant est à ce jour inconnu **serait versée en 2016 à l'ensemble des agents.**

Pour F.O.-DGFIP, nous avons pris acte de l'amélioration de l'accompagnement des agents en mobilité fonctionnelle forcée, en indiquant toutefois qu'autant, nous pouvions nous satisfaire de cette décision, autant il nous semble toujours aussi anormal que les crédits auparavant destinés à la PIC viennent abonder ce dispositif.

En conséquence, nous avons réitéré notre revendication d'une prime collective d'un montant significatif et en aucun cas inférieur à celui de 2015 et, en tout état de cause, a minima le retour au montant antérieur à 2015 en la matière.

En parallèle, le Directeur Général, a annoncé avoir suspendu le 3ème volet du dispositif prévu initialement soit la possibilité pour les directions locales d'attribuer une prime aux services ayant fait

des efforts particuliers en termes de restructuration et de simplifications de services. Il a indiqué ne pas vouloir à ce stade, la mettre en place sans avoir au préalable un nouvel échange avec les représentants des personnels. Commencerait-il à comprendre le sens des mots « dialogue social » ? L'avenir nous le dira...

LA FIN PROGRAMMÉE DES REDUCTIONS D'ANCIENNETÉ

Le protocole PPCR prévoit, à terme pour l'ensemble des catégories, la fin de la cadence d'avancement accélérée en fonction de la manière de servir, avec pour la catégorie B une mise en œuvre de ces nouvelles dispositions dès 2016 :

"Le décret vise, à compter du 1er janvier 2016, à instituer un cadencement unique d'avancement d'échelon, dans le cadre d'un processus d'harmonisation des modalités d'avancement d'échelon entre les trois versants de la fonction publique..."

Reçu en audience tout récemment par Antoine MAGNANT, directeur des ressources humaines de la DGFIP, le Syndicat a évoqué de nombreux sujets concernant les personnels de toutes catégories et notamment la question des réductions d'ancienneté et des reclassements induits par la mise en œuvre de PPCR (Parcours, Professionnel, Carrière, Rémunérations).

La Direction Générale nous a clairement indiqué par la voix de son DRH que le nécessaire avait été fait pour qu'en 2016, l'attribution de réductions d'ancienneté pour la catégorie B soit encore possible, il n'y aurait donc rien de changé pour cette année.

S'agissant de la suite, et en l'absence de directives claires émanant de la Fonction Publique, la Direction Générale a été dans l'incapacité de nous préciser les modalités pour 2017 et après...

Affaire à suivre

2016 Mars L'actualité du réseau en bref ...



Flash in' F.O. DSFIPE et TAF



MUTATIONS 2016

Catégorie	Diffusion du projet sur Ulysse	Consultations	CAP	Suites
C	11/04 am	Du 11/04 au 22/04	Du 25/04 au 02/05	03/06/16
B	02/05 am	Du 2/05 au 25/05 matin	Du 25/05 am au 01/06	01/07/16
A IFIP	03/05 am	Du 3/05 au 26/05 matin	Du 26/05 am au 02/06	23/06/16

am = après-midi

Suites = résultat définitif

Consultations = période pendant laquelle les organisations syndicales peuvent consulter les dossiers auprès de la Direction Générale.

Les élus FO sont à votre disposition, n'hésitez pas à les contacter et à leur transmettre vos dossiers pour qu'ils soient défendus en CAP nationale.

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2016

Toutes les infos sur [la campagne d'évaluation 2016](#) sont à votre disposition sur le site FO DSFIPE et TAF.

Pour mémoire, la date limite des entretiens est fixée au 18 mars 2016.

Les élus FO sont évidemment à votre disposition pour tout renseignement.

N'oubliez pas que le contenu de l'évaluation est très importante si vous souhaitez postuler sur liste d'aptitude ou postuler sur des postes à profil.

CHS-CT DU 04/02/2016

DSFIPE : VISITE DE SITE DU CHSCT DU 04/12/2015

Le 4 décembre 2015, une délégation du CHS-CT a rendu visite aux collègues des services Établissement Autonomie Financière (EAF) et du Centre de Gestion des Retraites à l'Étranger (CGRE) de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger (DSFIPE ex.TGE) située à Nantes (rue de Malville).

Des difficultés du CGRE ont été longuement évoquées, service qui connaît un turn-over important du fait de la charge de travail.

La direction en a convenu. D'ailleurs, cette équipe est régulièrement aidée par des renforts (3 actuellement).

Le manque d'adaptation des outils informatiques (ex : PASTEL) a également été abordé. La direction indique que cette application est en cours de réécriture.

Côté formation, la DSFIPE s'y est dite attentive. Le fondé de pouvoir verra les agents de ce service fin février dans le cadre du plan de soutien.

D'autre part, des mesures d'empoussièrement seront réalisées d'ici à fin 2016 dans le local des archives, commun aux différents services de ce site.

La totalité du compte-rendu du Groupe de Travail CHS-CT est en ligne sur le site [de FO DSFIPE et TAF](#)

LOI TRAVAIL FO dit NON

Retrouvez en ligne sur le site FO DSFIPE et TAF un tract de 2 pages détaillant la position de FO sur la Loi Travail.

[Cliquez ici](#)